
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 20 septembre 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 28 juin 2010	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1677)	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un représentant au collège de collectivités territoriales et parlementaires du Partenariat français de l'eau (dossier n° 2010-1692)	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon (dossier n° 2010-1733)	(p. 10)

Le texte des délibérations n° 2010-1677 à 2010-1761 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 400.

N° 2010-1677 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 juillet 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1678 <i>Parc de stationnement Tables Claudiennes - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -</i>	(p. 15)
N° 2010-1679 <i>Oullins - La Saulaie - Pôle d'échange multimodal - Etudes de programmation du projet d'un espace voyageurs - Convention de participation financière avec la SNCF -</i>	(p. 15)
N° 2010-1680 <i>Charly - Amélioration de la place de la mairie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2010-1681 <i>Corbas - Aménagement du carrefour RD 148 / route de Marennes - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2010-1682 <i>Montanay - Rue centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Etude d'aménagement, acquisition foncière et démolition de bâtiments - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2010-1683 <i>Lyon, Caluire et Cuire - Passerelle sur le Rhône - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les villes de Lyon et de Caluire et Cuire -</i>	(p. 19)
N° 2010-1684 <i>Vénissieux, Saint Priest - Boulevard Urbain Est - Rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux pour les bassins, murs et passerelle -</i>	(p. 19)

N° 2010-1685	<i>Bron - Procédure de classement d'office, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'avenue d'Annonay, la rue Louis Maggiorini et de l'avenue Victor Hugo -</i>	(p. 19)
N° 2010-1686	<i>Bron - Procédure de classement d'office, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Marcel Bramet, dans son tronçon situé entre les rues Hélène Boucher et Guillermin -</i>	(p. 19)
N° 2010-1687	<i>Chassieu, Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 15)
N° 2010-1688	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Lancement de la concertation préalable -</i>	(p. 18)
N° 2010-1689	<i>Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2010-1690	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Affectation et exploitation des voiries - Avenant n° 1 à la convention du 9 octobre 1987 avec l'Etat -</i>	(p. 17)
N° 2010-1691	<i>Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du Tunnel de la Croix-Rousse - Attribution de subvention à l'association Trabouloscope -</i>	(p. 19)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1692	<i>Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon au Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant -</i>	(p. 6)
N° 2010-1693	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 2, 3, 4, 5 et 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 21)
N° 2010-1694	<i>Givors, Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme de travaux triennal prévisionnel 2010-2012 -</i>	(p. 21)
N° 2010-1695	<i>Neuville sur Saône, Genay - Autorisation de signer un marché de conception-réalisation pour des travaux de construction de la station d'épuration de la ZI de Genay et son exploitation -</i>	(p. 21)
N° 2010-1696	<i>Réalisation de travaux sur les bassins d'eaux pluviales situés dans l'est lyonnais - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2010-1697	<i>Meyzieu - Lieu-dit La Garenne - Gestion de la pelouse sèche alluviale sur le captage d'eau potable - Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat pour la préservation de la pelouse sèche avec le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels - Années 2010-2014 - Attribution d'une subvention de fonctionnement -</i>	(p. 21)
N° 2010-1698	<i>Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine - Année 2010 -</i>	(p. 21)
N° 2010-1699	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Comité de coopération décentralisée de Limonest-Boura pour le projet de réalisation d'une adduction d'eau potable simplifiée et de latrines pour le centre-ville de Boura au Burkina Faso -</i>	(p. 21)
N° 2010-1700	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Action Guinée-Ain (SAGA) pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour le village de Mouminiya en Guinée -</i>	(p. 21)
N° 2010-1701	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association de Développement par la Recherche-Action (ADERA) pour le projet d'appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du village d'Ouolokoro dans la commune de Didiéni au Mali -</i>	(p. 21)
N° 2010-1702	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) pour le programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal -</i>	(p. 21)
N° 2010-1703	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme hydraulique des Savanes-région de Dapaong au nord du Togo -</i>	(p. 21)
N° 2010-1704	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique pour le projet de construction et forage d'un puits d'alimentation d'eau potable à Dire Dawa en Ethiopie -</i>	(p. 21)

COMMISSION URBANISME

N° 2010-1705	<i>Délégation de compétence de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion des aides à la pierre du parc privé 2009-2014 - Bilan de l'année 2009 et convention d'application 2010 pour le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2010-1706	<i>Givors - Programme d'intérêt général (PIG) habitat dégradé - Convention d'opération - Participations financières -</i>	(p. 22)
N° 2010-1707	<i>Feyzin, La Mulatière, Pierre Bénite, Oullins, Saint Fons, Saint Genis Laval - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriétés Rhône-Aval - Avenant n° 3 à la convention d'OPAH -</i>	(p. 22)
N° 2010-1708	<i>Financement du logement social (parc public et privé) - Convention de mandat de gestion 2010 des aides à la pierre de la région Rhône-Alpes à la Communauté urbaine - Convention de mandat primes de jeunes et démunis et avenant n° 2 à la convention de mandat 2007 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1709	<i>Bron - Terraillon - Création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon - Programme global de constructions - Exonération de la taxe locale d'équipement (TLE) - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	(p. 22)
N° 2010-1710	<i>Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Construction des immeubles 11 et 13 par Grand Lyon Habitat - Participation financière de Grand Lyon Habitat -</i>	(p. 22)
N° 2010-1711	<i>Vénissieux - ZAC Armstrong - Bilan de la concertation préalable et approbation du dossier de création modificatif -</i>	(p. 23)
N° 2010-1712	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles Ouest - Requalification des espaces publics - Déclaration de projet -</i>	(p. 23)
N° 2010-1713	<i>Association La Caravane des 10 mots - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2010 : La langue comme facteur de cohésion sociale -</i>	(p. 22)
N° 2010-1714	<i>Lyon 2° - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 4 au contrat avec la Commission Européenne -</i>	(p. 22)
N° 2010-1715	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Financement des bilans des démolitions des copropriétés privées - Avenant à la convention passée avec le département du Rhône -</i>	(p. 22)
N° 2010-1716	<i>Lyon, Oullins, Saint Priest - Dispositif équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission pour l'année 2010 -</i>	(p. 22)
N° 2010-1717	<i>Saint Priest - Relogement des familles sédentarisées - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Priest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2010-1718	<i>Vénissieux - Avenue Maurice Thorez - Requalification des pieds d'immeuble situés le long de la contre allée - Bilan de clôture, quitus à la SERL, réduction de l'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2010-1719	<i>Vaulx en Velin - Les Barges - Etudes de maîtrise d'œuvre - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	retiré
N° 2010-1720	<i>Saint Genis Laval - Quartier des Barolles - Marché de maîtrise d'œuvre et travaux de désenclavement - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2010-1721	<i>Corbas - Opération d'aménagement sur le site de Corbèges et Tâches - Requalification de la rue des Corbèges - Etudes de maîtrise d'œuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2010-1761	<i>Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 5°, Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1722	<i>Exercice 2010 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets -</i>	(p. 12)
N° 2010-1723	<i>Abattements de taxe d'habitation -</i>	retiré

N° 2010-1724	<i>Compte-rendu de l'application des dispositions du 1er alinéa du 2 du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2009 -</i>	(p. 13)
N° 2010-1725	<i>Exonération de cotisation foncière pour les entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les établissements de spectacles cinématographiques et de spectacles vivants -</i>	(p. 13)
N° 2010-1726	<i>Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2010 et l'organisation d'une manifestation dans le cadre des 50 ans de l'association -</i>	(p. 20)
N° 2010-1727	<i>Fournitures d'outillage pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 20)
N° 2010-1728	<i>Travaux de désamiantage sur les biens de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 20)
N° 2010-1729	<i>Infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 20)
N° 2010-1730	<i>Prestations topographiques spécifiques - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 21)
N° 2010-1731	<i>Organisation des déplacements de délégations Ville de Lyon-Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signature des accords-cadres -</i>	(p. 20)
N° 2010-1732	<i>Logements de fonction à la direction de la logistique et des bâtiments - Changement de catégorie - Retrait de la délibération n° 2010-1452 du 26 avril 2010 -</i>	(p. 21)
N° 2010-1760	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 21)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2010-1733	<i>Ecole normale supérieure de Lyon - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration -</i>	(p. 10)
N° 2010-1734	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1735	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1736	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Bron pour le dispositif Activ'Idées : action de développement économique sur les quartiers en difficulté - Année 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1737	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1738	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1739	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'action 2010 de soutien à la post-crédation -</i>	(p. 7)
N° 2010-1740	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour l'animation et le co-pilotage du réseau L_VE au titre de l'année 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1741	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Réseau Entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1742	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San-Priote pour l'Insertion par l'Emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1743	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la structure CREONS SCOP pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1744	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2010</i>	(p. 8)
N° 2010-1745	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La course d'entreprises pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 8)

N° 2010-1746	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines Charpieu pour son dispositif d'appui à la création d'entreprises (DACE) pour l'année 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1747	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1748	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1749	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement MarketSim Game - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société Point Cube -</i>	(p. 19)
N° 2010-1750	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à Immersive Solutions pour le projet Immersive Ski Resort dans le cadre de l'appel à projets la société Serious game et nouveaux usages -</i>	(p. 19)
N° 2010-1751	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Les Tanukis/Fullim pour le projet VieTaVille, lauréat de l'appel à projets Serious Game et nouveaux usages -</i>	(p. 19)
N° 2010-1752	<i>Attribution d'une subvention à l'association ITS Congress Association pour l'organisation en 2011 du congrès européen Intelligent transport systems (ITS) -</i>	(p. 9)
N° 2010-1753	<i>Marché des soies - Edition 2010 - Attribution d'une subvention à Intersoie -</i>	(p. 9)
N° 2010-1754	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Animation de la plateforme mobilité-emploi-insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni Est -</i>	(p. 20)
N° 2010-1755	<i>Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme Entrepreneurs dans la Ville 2010 -</i>	(p. 20)
N° 2010-1756	<i>Partenariat avec le club sportif SASP Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	retiré
N° 2010-1757	<i>Partenariat avec le club sportif SASP LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	retiré
N° 2010-1758	<i>Partenariat avec le club sportif SASP ASVEL Basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	retiré
N° 2010-1759	<i>Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 -</i>	retiré

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 20 septembre 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 10 septembre 2010 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 28 juin 2010

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 28 juin 2010. Je ne sais pas s'il y a des demandes de temps de parole. Monsieur Vincent ?

M. VINCENT : Je vous remercie des réponses que vous avez apportées à nos questions. J'aurais souhaité que ces réponses soient plus rapides car, deux heures avant la séance, il est difficile de les étudier. Toutefois, c'est déjà positif car nous avons les réponses. Je me réjouis ici de voir que le Grand Lyon participera à l'élaboration du schéma départemental sur le haut débit et je pense que ce sera bien pour toutes nos communes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent. Y a-t-il d'autres remarques ? Pas de remarque ? Donc je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2010-1677 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 juillet 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2010-1677. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2010-1692 - proximité et environnement - Adhésion de la Communauté urbaine de Lyon au Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au premier dossier, le numéro 2010-1692, dont le rapporteur est monsieur Coste. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier concerne l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon au Partenariat français pour l'eau, qui est chargé entre autres de l'organisation du Forum sur l'eau, et la désignation d'un représentant. Avis favorable de la majorité de la commission et une abstention, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, ce soir, comme l'a indiqué Paul Coste, il nous est proposé l'adhésion au Partenariat français pour l'eau qui prépare entre autres, avec le Conseil mondial de l'eau, un événement pour mars 2012.

Il n'est absolument pas question ici de critiquer l'expertise des agents du Grand Lyon ainsi que la logique des missions

de codéveloppement entre autres portées par Hubert Julien-Laferrrière, il s'agit bien, dans cette intervention, de donner rapidement notre point de vue global sur la question de l'or bleu que je vous exposerai donc très rapidement.

Si, jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'enjeu principal était de démocratiser le raccordement à l'eau, tel n'est plus le cas. Les pollutions de toutes natures, notamment celles résultant de l'utilisation massive des engrais et pesticides par l'agriculture intensive, l'épuisement des nappes phréatiques et le gaspillage de la ressource nous contraignent à l'action. Le rapport du Conseil d'Etat intitulé "L'eau et le droit" de 2010 indique d'ailleurs que l'impact du dérèglement climatique sur la disponibilité et la qualité de l'eau est sous-estimé, que les phénomènes de sécheresse et d'inondation vont s'accroître. C'est dire si, effectivement, ce sujet est sérieux et à enjeux. Il me semble que la plupart d'entre nous considèrent ici que l'eau est un bien commun de l'humanité et que sa gestion doit servir l'intérêt général.

Nous subissons les conséquences de la gestion privée des ressources fossiles : marées noires, guerres, etc. Nous ne voulons pas que la gestion de l'or bleu conduise à de tels désastres et il nous apparaît que la gestion privée, dont l'objectif est d'abord la recherche du profit, n'est pas compatible avec la gestion d'une ressource naturelle et vitale comme l'eau. C'est pourquoi les écologistes souhaitent une Organisation mondiale de l'eau sous la tutelle de l'ONU et de ses états membres, indépendante des lobbies et qui rende des comptes à la communauté internationale.

Les forums mondiaux organisés par le Conseil mondial de l'eau, dont celui à venir en 2012, nous semblent pour le moment relever beaucoup plus d'un espace de communication destiné à exporter un modèle de gestion de l'eau que d'un échange ouvert et pluraliste sur les enjeux vitaux de l'accès à l'eau.

En cohérence avec ces vigilances et ces remarques, nous nous abstenons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix en ce qui concerne l'adhésion de la Communauté urbaine à cette structure :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. COSTE.

**Désignation d'un représentant
au collège de collectivités territoriales et parlementaires
du Partenariat français pour l'eau
(PFE)**

(Dossier n° 2010-1692)

M. LE PRÉSIDENT : Il nous faut désigner un représentant au collège de collectivités territoriales et parlementaires du

Partenariat français pour l'eau. Je vous propose donc la candidature de monsieur Jean Paul Colin. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets donc cette candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Jean Paul Colin est désigné).

N° 2010-1734 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1735 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1736 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Bron pour le dispositif Activ'Idées : action de développement économique sur les quartiers en difficulté - Année 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1737 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1738 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1739 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'action 2010 de soutien à la post-crétion - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1740 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour l'animation et le co-pilotage du réseau L_VE au titre de l'année 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1741 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Réseau Entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1742 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association San-Priote pour l'Insertion par l'Emploi (ASPIE) pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1743 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la structure CREONS SCOP pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1744 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1745 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Fons pour la pépinière généraliste La coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1746 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines Charpieu pour son dispositif d'appui à la création d'entreprises (DACE) pour l'année 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1747 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1748 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1734 à 2010-1748. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, une quinzaine de délibérations concernant l'attribution de subventions à différentes structures autour de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, aussi bien une aide aux créateurs d'entreprises, aux pépinières, à l'entrepreneuriat au féminin qu'au dispositif encadrant la post-crédation. Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, comme il vient d'être dit, les dossiers présentés concrétisent la démarche L_VE (Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat). Une remarque tout d'abord : les subventions sur ces quinze dossiers représentent pour le Grand Lyon près de 700 000 €, soit 22 % du total, le financement public 1 700 000 €, soit 60 % de l'activité ; c'est une belle socialisation de l'économie, ne trouvez-vous pas ?

Ensuite, je voudrais dire quelques mots sur le contexte économique en cette rentrée. Il est marqué par la bonne santé des entreprises du CAC 40 : profits retrouvés et doublés au premier semestre, d'après *Les Échos* ; chiffres d'affaire, en hausse de plus de 7 % et 45 milliards de bénéfices ! Comment ces entreprises ont-elles obtenu ce résultat ? En faisant payer leur crise aux salariés, aux populations, aux collectivités, aux services publics et à l'Etat.

À quoi ces milliards servent-ils ? Un peu d'investissement (+ 5% en 2010 pour les industries manufacturières), d'où l'essoufflement de la croissance ; le blocage persistant des salaires, d'où les difficultés du pouvoir d'achat et le marché intérieur atone ; une rémunération des actionnaires accrue constamment et j'ajoute les 678 millions versés par l'Etat aux contribuables les plus riches au titre du bouclier fiscal !

Et pendant ce temps-là, les gens sensés vont, de manifestations en grèves, proposer et exiger des mesures plus justes et plus efficaces économiquement et socialement ! Je vous invite d'ailleurs à la manifestation du 23, chers collègues, monsieur le Président ; je trouve que la place des élus est d'être avec ceux qui sont dans la rue et qui manifestent.

La folie financière reprend de plus belle comme si rien ne s'était passé.

Sanofi-Aventis reste un exemple en la matière. 14 milliards d'euros en cash sont sur la table pour le rachat du groupe Genzyme ! Nous pouvons nous esclaffer ! Mais, en attendant, quand on sait que ces 14 milliards proviennent des économies réalisées par les suppressions de laboratoires de recherche, de sites, d'emplois et les conditions du financement de la pandémie de la grippe A, vous comprendrez, mes chers collègues, que nous soyons un peu vigilants sur ce que fait ce groupe et ce que nous faisons, collectivités et Etat, avec lui !

Le tribunal a annulé son plan social concernant Neuville et Romainville. C'est un bon point d'appui pour soutenir les initiatives en faveur du maintien de l'activité chimique aux cotés du nouveau centre de vaccins portant sur la dengue et qui va bientôt ouvrir ses portes ; le projet reste encore incertain à 30 %. Après, évitons d'encourager les trop courtes vues, guidées par la seule rentabilité financière immédiate et maximum !

J'en viens plus précisément à notre action économique. A l'occasion de ces dossiers L_VE, j'ai relu la charte d'entreprise de 2005 et la déclaration des présidents partenaires engageant, pour 2008-2013, notre gouvernance économique.

Dans le contexte que je viens de rappeler - qui est particulièrement nouveau à bien des égards - et en essayant de tirer des leçons de la crise systémique qui dure et va encore durer, je pense que notre collectivité devrait œuvrer auprès de nos partenaires à ce que l'emploi et le développement équilibré des innovations et des territoires soient non pas le résultat des actions pour demain

ou après-demain, comme cela figure en fin de déclaration des présidents, mais soient au centre de tout, au point de départ de tout.

L'emploi, le travail vivant, au sens large de l'activité humaine, dans ce système dépassé, c'est toujours pour demain. L'expérience prouve que ce n'est pas exact. J'en prends pour preuve les annonces faites fin juin concernant des investissements lourds dans la chimie, "sans incidence sur l'emploi" précise l'union des industries chimiques Rhône-Alpes après en avoir tant supprimé ces deux dernières années. *Le Progrès* du 28 août dernier titre sur Bluestar Silicones qui se regonfle avec 7 millions d'investissement mais la direction indique -je cite- : "Les machines font tout, alors il faut se faire à l'idée qu'il n'y aura pas d'augmentation de l'emploi dans l'industrie de la chimie". Or, il n'y a ni neutralité des sciences et des techniques ni fatalisme économique. Une nouvelle efficacité, plaçant les hommes et la nature au centre de tout, peut constituer les voies d'issue à la crise et des alternatives porteuses d'avenir.

Enfin, je m'interroge sur le concept qui figure dans cette déclaration des présidents : "de nouveaux secteurs différenciant". Ce concept est pris, dans la pensée unique dominante des économistes, pour justifier l'abandon de ce qui n'est pas porteur de fortes valeurs ajoutées nouvelles. Il justifie le démantèlement de filières, l'arrêt de fabrication ou de recherche, le déclin d'activité -voir Sanofi, déjà cité, l'informatique sous-traitée de la SNCF, Téléperformance, Lejaby, Bosch, etc.).

A l'inverse, "après avoir raté le train des bioproduits", dit le directeur de Lyon Biopôle, il est vrai que l'Institut de recherche technologique sur les sciences du vivant, qui concourt au grand emprunt, peut constituer l'exemple d'une pratique innovante si celle-ci n'est pas trop spécialisée, si elle irrigue toute la filière et redynamise l'ensemble de l'industrie de la pharmacie !

Nous devrions réexaminer cette charte nécessaire pour que l'innovation, souhaitée et impulsée, porte l'activité économique dans notre agglomération, assure son attractivité et son rayonnement, intègre comme moyen et comme objectif l'activité humaine, le développement des filières, la reconquête industrielle comme le demande le Livre blanc de la CCI et anime, dans une conception ouverte, la rencontre des acteurs de la recherche et construisent des systèmes complexes.

Une commission générale, cher Président, pourrait peut-être constituer un premier lieu d'échanges où nous pourrions approfondir ces questions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Je veux bien que l'on ait un de ces jours une commission générale pour discuter des politiques menées. Nous n'avons certainement pas, vous et moi, tout à fait les mêmes conceptions mais nous nous accordons au moins sur un point commun qui est que demain, dans notre pays, sans économie et industrie fortes, nous serons dans de grandes difficultés.

Je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne (sauf M. Pierre-Alain Millet qui s'est abstenu) - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja),
- contre : néant,
- abstention : M. Pierre-Alain Millet (Communiste et intervention citoyenne).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1752 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association ITS Congress Association pour l'organisation en 2011 du congrès européen Intelligent transport systems (ITS) - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1752. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : A la suite du soutien au pôle de compétitivité LUTB, il y a des événements comme Solutrans. Ce rapport consiste en l'attribution d'une subvention à l'association ITS Congress Association pour l'organisation en 2011 du congrès européen Intelligent transport systems (ITS). Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, au-delà du simple soutien financier et autres aides à un congrès et sans pour cela négliger les retombées économiques sur notre agglomération, nous avons l'occasion, avec le congrès ITS, de valoriser la dynamique de la filière transport de l'agglomération, notamment à travers le pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks and Bus qui bénéficie d'un savoir-faire industriel, d'une technologie portés par nos chercheurs, techniciens, ouvriers de la construction automobile ainsi que des équipementiers, une expérience quasiment séculaire.

Aujourd'hui, ce savoir-faire doit être mis à contribution pour répondre aux impératifs économiques et environnementaux. Le pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks and Bus souhaite participer au projet futuriste d'une installation permettant de développer et tester les dernières innovations en matière de transports de personnes et de marchandises pour répondre aux défis soulevés par la croissance des besoins de mobilité dans un environnement urbain. Il s'agirait d'une ville expérimentale unique au monde. Nous ne pouvons qu'encourager le laboratoire d'essais INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité) à s'installer et piloter ce projet. Le pôle Lyon Urban Trucks and Bus pourrait fédérer des acteurs majeurs du secteur comme Renault Trucks, Irisbus, l'Institut de pétrole français Energies nouvelles et les PME se trouvant dans ce périmètre industriel.

C'est un ambitieux projet qui doit favoriser le développement économique et humain de l'emploi bien au-delà de notre agglomération, c'est s'inscrire dans un développement véritablement durable.

Notre groupe, monsieur le Président et chers collègues, approuvera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1753 - développement économique - Marché des soies - Edition 2010 - Attribution d'une subvention à Intersoie - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1753. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable pour ce soutien au Marché des soies qui est une manifestation de promotion de la soie organisée par l'association Intersoie qui regroupe l'ensemble des soyeux du territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois qu'il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets le dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2010-1733 - développement économique - Ecole normale supérieure de Lyon - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1733. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Il s'agit ici de la désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure suite à la fusion des ENS.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**Désignation d'un représentant
au sein du conseil d'administration
de l'Ecole normale supérieure de Lyon
(Dossier n° 2010-1733)**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de monsieur Jean-François Arrue. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets cette candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Jean-François Arrue est désigné).

M. LE PRÉSIDENT : Avez-vous vu que l'Ecole normale supérieure de Lyon était apparue dans des classements internationaux ? Ce qui n'est pas mal pour la ville de Lyon. Par ailleurs, nous avons eu aussi un prix nobel de mathématiques.

N° 2010-1708 - urbanisme - Financement du logement social (parc public et privé) - Convention de mandat de gestion 2010 des aides à la pierre de la région Rhône-Alpes à la Communauté urbaine - Convention de mandat primes de jeunes et démunis et avenant n° 2 à la convention de mandat 2007 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1708. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Il s'agit d'une délibération concernant la convention de mandat de gestion 2010 des aides à la pierre de la région Rhône-Alpes. Dans la partie sans débat, il y a les délibérations d'avenants de délégation d'aides à la pierre de l'Etat concernant le parc privé.

Il y a quelques semaines, nous avons approuvé la délibération concernant les moyens financiers de l'Etat, en contrepartie de la nôtre. Maintenant, cette délibération concerne les aides de la Région, dans le cadre de mandats de délégation des aides à la pierre, pour un montant de 4 M€ dont l'essentiel, 3,6 M€, est là pour abonder les opérations les plus coûteuses, spécialement en PLAI et dans nos cœurs de ville. Cette subvention nous est tout à fait essentielle puisqu'elle se traduit concrètement par la construction de 200 logements.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une convention sur six ans. Nous sommes dans la cinquième année et nous devons délibérer pour la reproduction de la somme de 4 M€ : 3,6 M€ pour le parc public et un peu moins de 400 000 € pour le parc privé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, l'aide de la Région est de 4,2 M€ en 2010, répartis en 3,5 M€ pour produire 1 132 logements sociaux nouveaux en PLUS et PLAI et environ 500 000 € sur le parc privé et enfin 160 000 € sur le logement locatif à destination des jeunes. Rappelons que l'aide de la Région s'ajoute à notre enveloppe importante de 23 M€, pour ce qui est du Grand Lyon, pour la construction de logements sociaux ainsi qu'à celle de l'Etat qui est de 23 M€ en 2010.

Notre délibération du 26 avril dernier a défini un objectif de 4 060 logements à produire en 2010 et, à ce jour, en juillet, seuls 1 400 dossiers avaient été déposés par les bailleurs sociaux. Une preuve, s'il en était besoin, que les bailleurs ont des difficultés à sortir les opérations, à la fois parce que le foncier est cher dans l'agglomération et que, pour construire un logement, un bailleur doit mettre un niveau de fonds propres de plus en plus important. Cette équation financière sera toujours plus difficile pour les bailleurs compte tenu des mesures gouvernementales annoncées cet été.

En effet, le Gouvernement vient de décider de limiter les hausses de loyer sans pour autant donner d'autres moyens financiers aux organismes HLM pour développer ou réhabiliter le parc de logements. Il vient aussi de décider qu'il prélèvera, en 2011, 340 M€ sur les organismes pour réduire le déficit budgétaire de l'Etat, soit environ 80 € par locataire et par an. Rappelons que le Gouvernement a déjà supprimé les aides à la réhabilitation avec les prêts Palulos, pourtant indispensables pour mettre le parc existant à un niveau de confort adapté aux besoins d'aujourd'hui, que ce soit en termes de vieillissement ou de handicap, mais aussi conforme aux objectifs environnementaux et sociaux de la réhabilitation thermique, de baisse des consommations d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique. Le Gouvernement participe ainsi à la fragilisation des ménages modestes.

Toutes ces mesures privent les organismes HLM de moyens financiers. Les bailleurs n'auront que deux choix possibles pour continuer à assumer leur mission : soit demander des

efforts à leurs locataires qui devront se priver d'opérations de réhabilitation -c'est ainsi un peu aux pauvres d'aider les pauvres et sans doute aux riches de continuer d'aller en vacances sur l'île d'Arros-, soit se tourner une fois encore vers les collectivités locales, ces collectivités que le même Gouvernement prive de recettes fiscales avec la suppression de la taxe professionnelle. Pourtant, non, la solidarité doit être nationale pour faire face à la crise du logement. Le logement n'est-il pas une grande cause nationale quand les mal logés et non logés sont toujours aussi nombreux ?

A l'heure où le Gouvernement demande aux bailleurs d'approuver des conventions d'utilité sociale ambitieuses en termes d'objectifs, il est inacceptable qu'il change les règles en cours de route, en enlevant des recettes sans rien proposer à la place. La réduction des déficits de l'Etat ne peut se faire sur le dos des plus modestes. Nous demandons ainsi à tous les parlementaires de la majorité présidentielle de s'insurger contre ces mesures iniques dans le projet de loi de finances 2011. Bien évidemment, nous ne doutons pas que tous les parlementaires de la gauche unie s'élèveront contre ces mesures et demanderont au Gouvernement les moyens d'une politique du logement à la hauteur des besoins.

Pour conclure sur la convention Grand Lyon-Région pour 2010, c'est un partenariat indispensable que nous voterons bien sûr et dont nous espérons qu'il se poursuivra en 2011 dans ce contexte budgétaire pour toutes les collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, très brièvement, à l'occasion de cette délibération, je veux saluer l'engagement de la Région sur une compétence qui ne fait pas partie de ses compétences obligatoires mais qui correspond à un enjeu essentiel de cohésion sociale et de droits fondamentaux, celui du logement, en particulier du logement très social.

Puisque Olivier Brachet le rappelait, en 2010, sur les 4 M€ que la Région apporte aux politiques de l'habitat sur le Grand Lyon, 3,6 M€ sont dédiés à l'aide à la construction de logement social, en particulier PLAI, 400 000 € pour la réhabilitation du parc privé et 160 000 € pour la captation de logements pour les jeunes.

La Région, pour les années à venir, est en train de définir de nouvelles orientations dans le cadre de son nouveau mandat. Est donc en débat l'affectation de l'engagement de la Région en matière de logement et la proposition de réorienter cette aide sur la réhabilitation thermique du parc locatif social. Si l'intention est louable, ce choix ne peut se faire au détriment de l'engagement sur la production de logement social dont Béatrice Vessiller vient à l'instant de rappeler les enjeux. On ne peut opposer la réponse à la demande en logement qui continue à s'accroître sur le Grand Lyon et les objectifs du Grenelle de l'environnement. Si le choix de la Région de réduire sa contribution à la production était confirmé, cela aurait pour conséquence de réduire de plusieurs centaines de logements, en particulier les plus sociaux, la construction sur le Grand Lyon.

Nous voterons donc cette délibération, en souhaitant que cette contribution importante de la Région soit reconduite dans les engagements du nouveau mandat régional.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. DAVID : Dans cette séance, deux délibérations concernent des délégations d'aides à la pierre, l'une en provenance de l'ANAH, l'autre en provenance de la Région et, plus spécifiquement pour celle-ci, il a été rappelé qu'elle est en vigueur dans le cadre d'une convention qui est valable depuis 2006 et pour six années. Elle se décline selon trois axes :

1° - La première convention porte sur un partenariat sur six ans définissant des objectifs qualitatifs et quantitatifs et des modes de fonctionnement. Nous en sommes à la quatrième année. Pour 2010, une subvention est plafonnée à 4 033 742 €, attribuée par la Région au Grand Lyon, à la fois pour le parc public et le parc privé confondu avec des fonds fongibles, pour un total de 1 700 logements. Ces interventions portent, d'une part, sur la production de nouveaux logements sociaux, avec un objectif de 1 132 logements en PLAI et PLUS, d'autre part, la requalification dans le parc privé avec deux volets : la lutte contre l'habitat indigne dont le bilan en 2009 est très encourageant et la rénovation des parties communes des copropriétés. Si les procédures sont bien ordonnées pour le parc public, il apparaît qu'elles restent trop complexes et mal applicables dans le parc privé.

2° - La deuxième convention concerne l'affectation de primes dite "jeunes" ou "personnes démunies" dans le parc privé cette fois uniquement. La Région fixe un objectif de production de 60 primes en 2010, identique en 2009. Il est à noter que des difficultés importantes remontent des associations relais qui permettent de mettre en œuvre les procédures. Elles ont des difficultés importantes qui devraient leur permettre d'aller à la rencontre et convaincre les propriétaires mais leur comportement est souvent traditionnel, un peu frileux et il est difficile de contracter des programmes éligibles à ces primes -on n'en faisait encore part cet après-midi-.

3° - La troisième délibération porte sur l'avenant numéro 2 à la convention des aides à la pierre et prévoit le report à septembre 2012 pour l'achèvement des opérations financées en 2007 à cause des délais très longs de mise en œuvre des opérations de construction de logements sociaux. Il sera nécessaire de suivre au plus près le déroulement et la réalisation des objectifs compte tenu de la complexité des montages administratifs et financiers. Cette vigilance sera d'autant plus nécessaire qu'on arrive, dès l'an prochain, vers la fin de la convention de six ans.

Notre groupe votera ce rapport

Je vous remercie, monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole à monsieur Brachet.

M. le Vice-Président BRACHET : Sur l'engagement de la production cette année, nous sommes au même rythme que l'année dernière. En conséquence, nous aurons probablement le même résultat, un peu en dessous tout de même car nous n'avons pas le même plan de relance qui a augmenté sensiblement de près de 800 logements, dans le rachat à la promotion. Pour les résultats de 2009, je n'ai pas trop d'inquiétude sur la réalisation.

Par contre, il est vrai que, sur l'engagement de l'argent de la Région, il faut tout de même bien avoir conscience des enjeux. Dans la réalité, nous avons un objectif de 1 000 PLAI défini par le Préfet à l'envers, c'est-à-dire que l'on prend les PLAI nationaux, on les divise par le nombre de régions et par le nombre de départements et on arrive à 1 000 ; nous venons de 100 dix ans en arrière et nous essayons d'aller à 1 000. Cela va se rencontrer mais ce n'est pas forcément à cent près. Je

crois que, l'année dernière, nous avons eu un très beau résultat autour de 800 et, cette année, nous espérons aller au moins à ce niveau-là, sinon plus. Quel est le véritable enjeu dans ces 4 M€ ? D'une part, faire des logements très sociaux -je crois que cela est un consensus qui nous anime- pour les familles qui sont en difficultés, d'autre part, de les situer dans un contexte urbain là où c'est souvent le plus cher.

Par conséquent, les opérations PLAI de centre-ville, au cœur de nos villes, sont celles qui coûtent le plus cher et pour lesquelles il faut abonder, beaucoup plus que dans les autres opérations, les moyens de subvention pour y arriver. C'est vrai qu'il y a un concours en fonds propres des bailleurs de plus en plus important mais nous avons besoin du concours de l'Etat qui a été augmenté de 3 M€ en début d'année, ce qui n'est pas mal. Nous avons mis en face cela mais nous n'aurons pas les mêmes résultats si nous perdons cette somme.

Or, il y a un débat à la Région sur la réorientation de ces sommes. J'attire simplement l'attention sur le fait que la réhabilitation thermique du parc HLM est certes un enjeu de taille mais cela ne fabrique pas du logement, cela transforme des logements qui sont des passoires thermiques en logements plus hermétiques, si l'on veut. Or, un autre enjeu est tout à fait essentiel c'est pour cela que cette somme, on ne peut pas la promener d'un sujet sur un autre car on va perdre la vision très sociale que nous avons dans le financement et la lutte pour la mixité sociale, y compris au centre-ville. Vous savez que c'est une lutte que nous faisons le dos au mur. Nous ne la gagnerons jamais mais nous essayons de ralentir au maximum toutes les pertes de mixité que nous avons au cœur de nos villes, quitte à y mettre de plus en plus d'argent, y compris sur le plan foncier.

Voilà les grands enjeux, il faut en avoir conscience et je rappelle que ces sommes étaient inscrites dans une convention de six ans qui échoit fin 2011.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, je crois que les enjeux sont clairement posés dans l'agglomération. Monsieur Buffet.

M. BUFFET : Simplement pour relever au moins deux observations sur ce rapport parce que beaucoup de choses ont été dites. D'abord, sur le plan national, il faut admettre que les aides apportées par le Gouvernement et les moyens mis en place nous ont permis de remplir un certain nombre d'objectifs au niveau de l'agglomération et que cela est tout de même intéressant. Je note d'ailleurs que monsieur Brachet vient de rappeler que les effets du plan de relance seront sur l'année prochaine. En tous les cas, sur les moyens qui ont été donnés, on les constatera un peu plus encore l'année prochaine, ce qui n'est pas négligeable.

Sur le plan de l'agglomération, dans les chiffres qui nous ont été communiqués, nous constatons un rééquilibrage entre l'est et l'ouest, même si nous pourrions imaginer tout de même que l'approche uniquement communale du taux de logements sociaux peut paraître discutable à certains égards, pour de nombreuses raisons d'ailleurs, y compris pour des raisons de capacité à construire sur le plan foncier, pour des raisons de coût ou autre. Mais, à l'échelle de l'agglomération, nous avons finalement un taux moyen de 22 % de logements sociaux, ce qui est en soi quelque chose de positif, il faut malgré tout le souligner.

Mais, quand on parle de rééquilibrage, je crois que c'est aussi bien pour les communes qui font du logement social que pour celles qui en ont déjà beaucoup et qui continuent d'en faire. Ne pourrait-on pas imaginer aussi un rééquilibrage qui tienne compte, en terme de diversité, de l'offre de logements,

et en particulier de l'accession sociale à la propriété. Il s'agit d'un point qui pourrait être intéressant à travailler à l'échelle de l'agglomération pour que ce rééquilibrage soit vraiment complet dans le bon sens du terme, ce qui permettra, à terme, nous en sommes tous convaincus, d'avoir des quartiers ou des communes où les habitants trouveront une qualité de vie suffisamment intéressante. Ce parcours résidentiel est un vrai sujet.

La question reste ouverte -elle ne se résoudra pas ici- de l'aide à la pierre ou de l'aide à la personne. La question de la prise en compte de l'accession à la propriété dans le taux de logement social reste ouverte, y compris d'ailleurs s'il fallait revoir les 20% de logements sociaux. Nous pourrions parfaitement imaginer que l'obligation porte sur un pourcentage plus important. C'est en tous les cas, à titre personnel et au nom de notre groupe, un souhait que nous avons. Evidemment, ce n'est pas au sein de la Communauté urbaine que ce souhait-là trouvera une solution, c'est une réponse législative; encore que, on pourrait aussi parfaitement imaginer avoir une expérience sur ce sujet-là.

Merci. Nous voterons le rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je rappelle que, certes, le problème de l'adéquation avec la loi SRU peut être un problème communal mais que le Grand Lyon y est un peu intéressé dans la mesure où, chaque année, nous versons 400 000 € pour payer ce que nous devons en fonction du manque de logements, du non-respect de la proportion dans chaque commune. C'est pour cela que je regarde avec un peu d'attention les efforts faits par les communes. Je souhaite qu'un effort soit fait dans toutes les communes. Cela a été fait dans beaucoup de communes, certaines sont encore à la traîne et, hélas, parmi celles-ci, certaines qui professent beaucoup de valeurs éthiques sont un tout petit peu en retard ; si elles voulaient bien pouvoir corriger cela dans les prochaines années, je leur en saurais gré. Je vous ferai une explication de texte. Je pense que chacun peut se reconnaître.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2010-1722 - finances, institutions et ressources - Exercice 2010 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1722. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : La décision modificative a été approuvée par la commission. Elle comporte peu d'éléments significatifs pour le budget général ; par contre, pour le budget de l'eau et le budget de l'assainissement, il y a un complément de budget significatif en matière d'investissement et d'emprunts puisque cela atteint 15 M€ pour la partie assainissement.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent, vous êtes le roi de l'assainissement. Trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : La prévision budgétaire est un art difficile, nous le savons tous, et, dans nos communes, il n'est pas rare que nous délibérions à nouveau en cours d'année sur des décisions modificatives pour faire face à des imprévus par exemple.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait qu'il s'agit là de la deuxième décision modificative pour notre Communauté urbaine dans cet exercice 2010 et qu'elle porte sur des montants très importants.

Je m'arrêterai plus spécifiquement, si vous le voulez bien -comme l'a dit le Président Darne-, sur les 15 M€ qu'il nous est demandé de voter pour la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement.

Nous savons que les stations d'épurations sont des installations complexes, que les constructions ou les mises aux normes sont des opérations lourdes et coûteuses. Nous avons plusieurs fois délibéré sur la mise en conformité de nos stations d'épuration avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. Il est nécessaire de respecter ces normes, d'autant que nous avons déjà reçu des mises en demeure du Préfet.

Néanmoins, je rappelle que cette directive date de 1991. Nos obligations ne sont donc pas une surprise récente. Si l'avancement des travaux est toujours soumis à des variations des délais plus ou moins longs, il nous semble tout de même que, pour des travaux prévus ou prévisibles techniquement, il serait justement possible d'améliorer la prévision budgétaire. Il y avait manifestement des insuffisances de crédits de paiement pour ces travaux. Ils auraient dû être évalués plus précisément dès le départ. Cela nous aurait sans doute obligés à faire des choix, à réduire certaines dépenses pour faire face à celles qui sont de toute façon nécessaires. C'est notre rôle, en tant qu'élus communautaires, de faire des choix budgétaires en toute connaissance de cause, sans se trouver obligés d'abonder des lignes en cours d'année. J'ajoute enfin que cette dépense se traduit par une augmentation importante de notre endettement : 15 M€ d'emprunt supplémentaire, ce n'est pas neutre.

À l'avenir, nous souhaitons donc une plus grande vigilance quant à la prévision budgétaire sur de tels postes.

Notre groupe votera néanmoins ce rapport. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Vincent. Je vous ai écouté et entendu. Je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2010-1724 - finances, institutions et ressources - Compte-rendu de l'application des dispositions du 1^{er} alinéa du 2 du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts - Année 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1724. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Nous avons fait allusion au rapport précédent sur le financement du logement social et je voudrais rappeler que notre groupe, en particulier, est très attaché à la mixité sociale. Le plan local de l'habitat, voté à l'unanimité, s'impose à tous, la loi aussi.

Mais la réalité est souvent plus difficile que les intentions et bon nombre de communes qui souhaiteraient se conformer à leurs obligations en matière de logement social ne peuvent y parvenir. Il faut à ce titre noter trois raisons majeures :

- premier point, le coût du foncier : cela est particulièrement problématique dans le secteur des Monts d'Or et de l'ouest lyonnais. Nous faisons face à un marché bien particulier : les terrains, les immeubles sont très chers et les communes n'ont pas forcément les moyens, quoiqu'on en dise, de financer de telles opérations. Les coûts sont tels que les bailleurs sociaux hésitent ou refusent de participer aux opérations que nous souhaitons lancer.

Je veux donc une nouvelle fois -mais peut-être serai-je ainsi enfin entendu- que nous réfléchissons à un mécanisme particulier d'aide aux communes, un mécanisme pragmatique, adapté à ce territoire, qui puisse permettre aux communes de faire face au coût du foncier ;

- deuxième point, les recours devant le tribunal administratif qui se multiplient face aux opérations de logement social. Nous mettons en œuvre tous les outils de concertation mais nous ne pouvons pas maîtriser l'engagement de telles procédures et leur durée. Cela ralentit encore les projets ;

- troisième point, la réglementation : il nous est demandé -ce qui est normal dans une agglomération aussi diverse que la nôtre- de préserver les espaces naturels, de protéger l'environnement et de limiter l'étalement urbain et les nouvelles constructions. Mais si nous ne pouvons pas construire sur les terrains libres et protégés, alors même que nous ne pouvons pas lancer d'opérations sur l'existant qui est trop cher, comment fait-on ? Il y a parfois des contradictions dans les politiques publiques que les maires doivent gérer. Il serait donc bon que tous aient à l'esprit le problème dans sa globalité avant de stigmatiser les territoires.

Je voudrais enfin faire une proposition que les parlementaires ici présents pourraient relayer. Dans certains endroits, s'il est difficile de mettre en place des programmes de logement social locatif, il est possible d'avoir une action sur l'accession sociale à la propriété. Ne pourrait-on pas inclure ces dispositifs dans le quota des 20 % ? Une proposition intermédiaire et pour ne pas dénaturer la loi pourrait être de considérer, dans le calcul des 20 %, qu'un logement de cette nature vaut la moitié d'un logement social au sens strict.

Notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur les aspects techniques du dossier, vous en avez parlé maintes fois à nos services et nous vous avons aussi indiqué quelle peut être la solution. J'ai bien entendu votre propos : la réalité est plus difficile que les bonnes intentions ; il faut toujours passer des bonnes intentions à la réalité, faute de quoi nous aboutirions à l'enfer, dont vous savez qu'il est pavé de bonnes intentions ! Donc, pour les travaux pratiques, une petite réunion avec les services qui, à mon avis, seront prêts à vous dire comment vous pourriez construire plus de logements sociaux dans votre commune. Voilà, je sais que l'on peut en faire plus encore ensemble.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1725 - finances, institutions et ressources - Exonération de cotisation foncière pour les entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les établissements de spectacles cinématographiques et de spectacles vivants - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1725. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, cette délibération financière nous permet d'ouvrir un débat sur le rôle et la place des équipements cinématographiques dans notre agglomération. Elle nous renvoie aux critères que nous devons adopter pour accorder un avantage significatif à ces salles, en l'occurrence une exonération ou un allègement de cotisation.

Dans une optique purement économique, disons que le critère retenu serait la création de richesses ou le développement des emplois. Dans une approche liée à l'animation de nos communes et à la lutte contre la ségrégation spatiale, l'élément le plus important deviendrait alors le lieu d'implantation et la contribution à la revalorisation du territoire. Dans une optique sociale et culturelle, ce serait plutôt les efforts en matière de qualité de programmation et d'actions éducatives qui seraient alors déterminants. Nous pourrions en discuter tant il apparaît important de chaque fois redéfinir ce qu'est l'intérêt général.

La loi de finances de 2009 précise les exonérations possibles qui ne peuvent que concerner les établissements de spectacles cinématographiques dont la fréquentation est en-dessous de 450 000 entrées. Cela ne vous étonnera pas, le groupe Les Verts est tout à fait en accord avec la disposition fiscale qui permet d'exonérer totalement de taxes, la cotisation foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée, les salles d'art et d'essai car elles contribuent à la diversification de l'offre artistique et à l'action culturelle de proximité et ce n'est pas sur ce point que notre groupe a des réserves. Sur l'agglomération, cette exonération représente un manque à gagner de 6 000 €, ce qui n'est pas cher payé pour leur contribution à l'animation des communes dans lesquelles elles sont implantées ; ce n'est pas les maires concernés qui me contrediront.

Mais nous sommes plus réservés sur l'allègement de taxes de 50 % pour les salles multiplexes avec une fréquentation en-dessous de 450 000 entrées. Rappelons que, l'an passé, l'allègement représentait un manque à gagner de plus de 100 000 € pour notre budget.

Tout d'abord, concernant le développement des multiplexes, il semble bien que l'agglomération ait rattrapé son retard relatif en matière de nombre de salles par rapport à 2000. Les autorisations d'implantation en 2000 et le renouvellement du pâté Vaise en 2008 étaient alors tout à fait opportuns selon nous. Notre taux d'équipement de salles pour 10 000 habitants est maintenant à 0,9 %, c'est-à-dire légèrement au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine. C'est ce que révèlent les chiffres issus du cahier de l'OPALE de septembre 2009 consacré à l'observatoire du cinéma et à l'initiative du Grand Lyon, initiative que nous saluons au passage et je voudrais en remercier Jacky Darne et Nadine Gelas.

Les salles UGC ou Pathé implantées en périphérie jouent très probablement un rôle d'attractivité pour les communes concernées, notamment au Carré de Soie ; de plus, ce sont elles qui fonctionnent le mieux en termes de fréquentation. On peut en revanche s'interroger sur l'implantation de salles multiplexes en centralité, notamment sur l'arrivée d'UGC sur le site de la Confluence puisque leur fréquentation est en perte de vitesse.

Enfin, les salles commerciales, en centralité comme en périphérie, ne font aucun effort en matière d'action culturelle et

d'éducation à l'image. Elles pratiquent des prix élevés, ce qui décourage probablement les plus démunis. Il n'est donc pas très légitime de limiter leur cotisation de 50 %, même quand elles sont en dessous du seuil fatidique des 450 000 entrées.

Nous demandons donc à étudier de plus près les conséquences de cette nouvelle disposition de loi de finances sur notre budget. Comme vous le voyez, monsieur le Président, et pour vous rassurer, le groupe Les Verts défend l'idée que notre ville doit aussi procurer du bonheur. Mais, entre l'Albanie pendant la période communiste et les paradis commerciaux de Las Vegas, une autre ville est sans doute possible, qui propose des équipements de loisirs diversifiés et des lieux culturels qui ont l'ambition de contribuer à l'épanouissement de chacun et à la construction de l'esprit critique de nos concitoyens.

Avec ces réserves, monsieur le Président, nous voterons ce dossier. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci, monsieur le Président. Juste quelques précisions pour dire d'abord que le coût est largement supérieur aux 6 000 € indiqués. Même si le calcul est évidemment difficile de par le remplacement de la taxe professionnelle par deux impôts et puisque nous ne sommes pas maîtres d'un des deux, les estimations que je fais "à la louche" sont plutôt entre 60 000 et 90 000 € lorsque l'année sera passée. Donc, pour l'année prochaine, je pourrai vous indiquer le montant exact. C'est le premier point de précision sur les montants.

Ensuite, sur notre volonté d'aider les petites salles -vous l'avez signalé et je vous en sais gré-, notre intention est très forte de soutenir les cinémas de proximité, vous le savez bien, dans tous les contacts que nous pouvons avoir ici, dans la mise en œuvre du festival Lumière où c'est une des exigences du Grand Lyon que d'avoir une action dans toutes les salles des communes qui le souhaitent, bien évidemment. C'est un effort significatif que nous finançons, de fait, à travers les subventions que nous donnons pour l'Institut Lumière.

Quant aux bénéficiaires, ce sont la quasi-totalité des salles de l'agglomération de proximité d'art et d'essai et sont exclus aussi bien Pathé Bellecour, UGC Part-Dieu, Méga CGR, UGC Ciné-Cité, Pathé Vaise. Il ne reste que deux lieux qui sont en dessous des 450 000 entrées et qui sont des multiplexes, l'Astoria et l'ex-Nef du centre-ville, dont on peut dire que ce n'est pas complètement ridicule d'envisager un soutien dans ces endroits-là. Donc tous les autres sont exclus.

Les bénéficiaires sont sélectionnés et notre effort est significatif et, à mon avis, bien ciblé. Il correspond tout à fait aux souhaits de la profession et, dans un contexte financier difficile, ce n'était pas si évident que cela de faire ce geste d'exonération et de soutien au cinéma. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, madame Bonniel-Chalier, vous avez toujours une pensée latente, celle que nous ferions seulement pour les gros, ou qu'en tout cas, à travers les petits, ce serait pour les gros. Vous reprendriez la liste, ou les faits communiqués, vous verriez qu'il n'y en a aucun qui peut bénéficier de cette exonération. Donc cela nous aurait gagné trois minutes de temps de parole, ce qui évidemment aurait été bien pour tout le monde et surtout le risque d'une mauvaise interprétation parce que l'Albanie, c'est d'abord l'absence de statistiques qui l'a perdue ; donc allez d'abord aux statistiques, aux calculs, et après vous faites des interventions charpentées ! Voilà donc c'est pour l'amélioration des travaux collectifs !

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1678 - déplacements et voirie - Parc de stationnement Tables Claudiennes - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1678. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport concernant l'approbation du contrat de délégation du parc de stationnement des Tables Claudiennes à la Croix-Rousse. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, voilà un dossier que l'on attendait depuis longtemps sur les pentes de la Croix-Rousse et qui permettra d'améliorer effectivement, le stationnement résidant. Ce dossier a été complexe, difficile dans son montage mais aujourd'hui nous pouvons nous réjouir car, enfin, nous sommes arrivés au bout de la livraison de ce parc qui sera réservé, pour l'essentiel, aux résidents.

J'en profite d'ailleurs pour faire une demande : il serait intéressant de faire un bilan sur les derniers parcs sortis, sur le pourcentage des places résidents effectivement louées aujourd'hui par abonnement pour vérifier que l'on était bien dans les proportions attendues.

M. LE PRÉSIDENT : Dans les proportions, je n'en suis pas sûr parce que le problème est qu'il faudrait déjà qu'il soit rempli tout court.

M. COSTE : Monsieur le Président, comme nous vous avons écouté tout à l'heure, nous retirons notre intervention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R. et Turcas (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de LPA) n'ayant pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2010-1679 - déplacements et voirie - Oullins - La Saulaie - Pôle d'échange multimodal - Etudes de programmation du projet d'un espace voyageurs - Convention de participation financière avec la SNCF - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1679. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit du pôle d'échange multimodal de la Saulaie à Oullins et des études de programmation du projet d'un espace voyageurs destiné à accompagner l'arrivée de la ligne B du métro, à proximité de la gare SNCF, ligne B dont je rappelle que vous donnerez mercredi, avec le Président Rivalta, le coup d'envoi du tunnelier. Cet espace a pour objectif de créer un lieu

d'échange entre les divers modes de déplacements urbains et périurbains et a l'avantage de permettre le déplacement de la gare SNCF au cœur même du dispositif d'échange. Une étude de 81 000 € en tout, avec une participation de 20 250 € pour la Communauté urbaine. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. J'avais une demande de temps de parole du groupe Les Verts mais elle a été retirée, je crois. Donc je mets le dossier aux voix. J'aurai l'occasion de m'exprimer sur ce pôle multimodal lors de l'inauguration du tunnelier ; je pense que les uns et les autres nous nous exprimerons.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2010-1687 - déplacements et voirie - Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Bilan de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Yves Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1687. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. Yves IMBERT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit ici du bilan de la concertation préalable concernant la création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'exposition d'Eurexpo. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais saisir l'opportunité de ce rapport consacré à l'enquête publique d'une voirie nouvelle destinée à améliorer la desserte d'Eurexpo pour évoquer le problème plus général des grandes infrastructures de communications dont la réalisation conditionne le développement de notre métropole.

Je passerai brièvement sur les infrastructures routières, si ce n'est pour rappeler les trois priorités que nous avons déjà eu l'occasion de rappeler ici :

- que l'Etat s'engage à terminer les itinéraires autoroutiers à l'est et à l'ouest de la vallée du Rhône afin de répondre à l'engorgement de celle-ci ;

- que l'Etat règle le problème du débouché des autoroutes A 89 et A 45 au cœur de l'agglomération,

- et enfin, que nous nous engageons, en liaison avec le département du Rhône, sur le bouclage du périphérique de Lyon.

S'agissant des infrastructures liées aux transports en commun à l'intérieur de l'agglomération, il est admis aujourd'hui que la situation n'est pas totalement satisfaisante, même si des améliorations sensibles ont été enregistrées au cours des dernières années. Il paraît évident, à cet égard, que l'extension du métro devrait être la règle pour assurer la desserte de la plupart des grands équipements structurants de la métropole.

Mais le problème qui se pose à nous et qui se pose à l'ensemble des grandes collectivités de province est que nous n'avons pas la capacité de financer des investissements de cette ampleur. Cela tient au système français qui reste un système fortement centralisé dans lequel les collectivités territoriales ne disposent pas des moyens susceptibles de répondre à leurs légitimes ambitions.

En dépit de quelques avancées significatives -citons la création de la DATAR et des OREAM à la fin des années 60 ou encore, plus près de nous, les lois Defferre du début des années 80-, le constat d'après-guerre fait par Gravier sur *Paris et le désert français* reste encore largement d'actualité. J'en veux pour preuve le fait que Paris bénéficie d'un régime institutionnel et financier d'exception qui vient d'être renforcé. Dans ce cadre, l'Etat va débloquer dès cet automne un crédit de 4 milliards d'euros pour la réalisation du futur métro automatique du Grand Paris. Cela vient d'être annoncé par le Ministre en charge du Grand Paris qui -Ô paradoxe !- est aussi celui qui doit garantir un aménagement du territoire équilibré et veiller à la sauvegarde de l'espace rural.

Quant à nous, faute de mieux, nous en sommes réduits à programmer des lignes de tramway dont nous connaissons les limites et les insuffisances. Il ne manquerait plus, enquêtes publiques obligent, que ces équipements de substitution, certes imparfaits mais cependant utiles, soient à leur tour remis en question dans le cadre de procédures qui, au nom de la démocratie participative, en viendraient à contredire les souhaits exprimés ou les décisions prises par les assemblées élues.

Mes chers collègues, la marge de manœuvre des collectivités territoriales est déjà fortement bridée par l'insuffisance et l'archaïsme de leurs ressources financières. Il est à craindre qu'elle soit désormais entravée par un excès de recours à des procédures locales initiées au titre de la gouvernance citoyenne.

Dans ce contexte défavorable, il apparaît de plus en plus clairement l'impérieuse nécessité, pour l'ensemble des élus territoriaux, de se rassembler autour d'un projet visant à faire de la France un pays véritablement et profondément décentralisé.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, face aux problèmes de saturation sur le réseau routier conduisant à Eurexpo, le Conseil de Communauté a validé le principe de création d'un nouvel accès situé au sud d'Eurexpo et, ce soir, vous nous proposez de prendre acte du bilan de la concertation préalable qui s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires.

Bien entendu, pour notre groupe, cette opération ne pose aucun problème sur le fond, même si l'on peut se demander si le projet d'utilisation des parkings d'Eurexpo pour le Grand Stade n'est pas la motivation première de cette réalisation. De toute façon, cette opération fait partie du dispositif d'accessibilité au Parc des Expositions et vous connaissez notre grand attachement aux problématiques de desserte de notre agglomération.

C'est pourquoi -et avec vos récentes déclarations suite à l'avis défavorable émis par le commissaire-enquêteur sur le projet de desserte d'Eurexpo par la ligne T2-, je ne peux, à l'inverse, que vous renouveler notre désaccord sur votre gouvernance dans le dossier du Grand stade.

Aujourd'hui, toutes les enquêtes font l'objet d'avis défavorables des commissaires-enquêteurs mais, à vous entendre, les commissaires-enquêteurs ne rempliraient pas correctement leur mission. Mais non, monsieur le Président, ils ont le mérite d'écouter les habitants directement concernés, d'analyser les situations et de rendre des avis éclairés. Aujourd'hui, vous voulez nous imposer votre projet et vous faites démarrer des opérations dans tous les sens alors que les autorisations

préalables nécessaires pour la réalisation de ce stade ne sont même pas prises et ne le seront peut-être jamais.

Vous avez déclaré que c'est aux élus de décider des grandes orientations, c'est à eux de dire s'ils respectent le droit. Or, vous vous entêtez à ne pas prendre en considération les avis des élus qui représentent les populations concernées. Vous faites fi, par l'utilisation abusive des compétences d'une intercommunalité, de tous les principes démocratiques ; et pourtant, vous évoquez souvent la démocratie participative.

Vous allez même jusqu'à sanctionner les territoires qui s'opposent à vous sur un seul projet, en refusant le démarrage de travaux qui avaient été contractualisés. Parmi la longue liste que je pourrais vous fournir, je voudrais insister sur le quartier "politique de la ville" Mathiolan Peyssillieu qui est en quelque sorte pris en otage.

Quel manque de respect pour les élus et les habitants !

En conclusion, monsieur le Président, je dirai simplement : la pratique du chantage ne grandit pas ceux qui la pratiquent et ceux qui cèdent au chantage se mettent en grand danger pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : Monsieur le président, simplement je voulais très rapidement faire le point sur la desserte d'Eurexpo et dire à nouveau -et je pense que tous les élus en sont persuadés- que la politique est avant tout des actes qui témoignent de responsabilité.

Je veux dire que le prolongement de T2 qui vise avant tout à desservir Eurexpo est une nécessité car le tracé qui a été proposé ne sort ni du chapeau ni du fait du prince. Il répond à une concertation préalable et à un meilleur équilibre possible entre tous les tracés qui étaient disponibles et c'est le tracé qui fait moins d'expropriation puisqu'il n'y en a pas sur la rue qui est considérée, rue du Chêne.

Alors il est vrai que nous avons entendu çà et là des gens qui souhaitaient que cela passe ailleurs. Mais quand on ne peut pas techniquement, soit pour des contraintes techniques, soit pour des contraintes de temps, soit pour des contraintes environnementales ou citoyennes, parce que passer dans une autre rue, comme nous le suggère le commissaire-enquêteur, c'est faire une dizaine d'expropriations alors que passer sur l'autre rue, c'est aucune expropriation.

Je crois, en tant que maire de Bron, qu'il y a vraiment une confusion entre les conclusions de l'enquête publique et les propositions du commissaire-enquêteur car je pense qu'il faut de toute façon qu'un investissement public respecte bien sûr au maximum la propriété privée mais aussi les contraintes d'urbanisme ; et je n'ai jamais contraint, sauf à exproprier une dizaine de personnes d'une rue qui a, en plus, un stade et un gymnase.

Donc quand on me propose de ne plus faire de stationnement sur une telle rue sur 1,2 kilomètre, je voudrais que tous les maires qui sont ici dans cette salle se représentent ce qu'est une rue de 1,2 kilomètre avec un gymnase, un terrain de tennis et le stade Léo Lagrange contenant 1 200 à 1 500 personnes par semaine et qu'ils me disent où les gens vont se garer.

Donc je crois qu'aujourd'hui, il faut une raison garder et il faut entendre aussi ce que dit Eurexpo. Vous savez que, quand il

y a tous les salons d'Eurexpo, nous fermons tous les accès du parc du Chêne, ce qui veut dire que la ville de Bron de ce côté-là ferme tous ses accès alors que nous avons 4 000 salariés.

Je voudrais aussi dire que ce tracé a été étudié et a fait l'objet d'une concertation préalable en novembre 2009, il y a presque un an. 95 % des gens qui ont consulté le cahier d'enquête publique ont plebiscité le tracé centre, que le SYTRAL et les élus du conseil syndical du SYTRAL que je salue ont fait du travail comme tout le monde, comme nous les élus de Bron qui avons regardé toutes les possibilités et je crois que chacun a pris ses responsabilités. Je voudrais aussi saluer l'action de tous les agents du SYTRAL qui sont allés sur le terrain. Nous avons tenu sept réunions publiques, trois visites de quartier et, le 26 octobre 2009, une grande réunion publique à l'hôtel de ville en présence du SYTRAL.

Je voulais simplement vous dire, monsieur le Président, que les élus de Bron ont pris leurs responsabilités, continueront à les prendre mais que la desserte d'Eurexpo, pour la ville de Bron et au-delà pour toute l'agglomération, est une nécessité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, quelques mots. Moi, je ne sais pas qui prend qui en otage. Mais je pense qu'à partir du projet du stade du Montout, est en train de se développer une véritable paranoïa qui fait que tout ce qui est à l'est de Lyon est considéré comme devant concourir au Grand stade et -pour reprendre le phrasé d'un certain nombre de personnes ici dans cette assemblée- "au service du grand capital et de monsieur Aulas".

Alors il se trouve que la desserte de T2 était demandée depuis très longtemps par Eurexpo qui veut, en matière de transports en commun, être reliée -ce que nous avons fait dans les années passées- par le nord par LEA, avec un rabattement sur Eurexpo et par le sud, ce que nous faisons avec T2. C'était une demande impérative d'organisateur -alors cela tombe bien !- qui, pour un coup, n'ont rien à voir avec la Ville de Lyon, qui s'appellent REED Midem et qui organisent le plus grand salon lyonnais, qui s'appelle Pollutec, comme vous le savez, en novembre. Nous leur avons dit que nous ne serions pas prêts pour la desserte en transports en commun pour le salon Pollutec de cette année mais promis que, pour le prochain salon -car ils disaient qu'effectivement, s'il n'y avait pas de desserte, ils pourraient demain partir à Paris- nous serions prêts. Et c'est ainsi que nous avons lancé l'idée de la déviation du tramway T2.

Comme maire, je pensais qu'il fallait prendre la ligne la plus directe, puis nous avons procédé à la concertation et la concertation a fait choisir une ligne un peu plus éloignée. Et aujourd'hui c'est parce que nous avons répondu à la concertation que l'on se retrouve retoqués par le commissaire-enquêteur. Parce qu'évidemment, ceux qui étaient un peu plus au nord et se trouvaient touchés alors qu'ils ne l'étaient pas par le premier tracé que nous avions prévu se sont mis de la partie, encouragés par un certain nombre d'élus locaux pour qui c'est une grande victoire, ils l'ont écrit dans la presse !

Le jour où REED Midem aura décidé de déménager d'Eurexpo (60 000 personnes présentes comme exposants sur Eurexpo), le jour où effectivement on aura perdu ce salon, je renverrai vers ceux qui ont fait des déclarations fracassantes dans la presse.

Je vais vous dire, mes chers collègues, un de ces jours, vous allez gagner le gros lot sur le stade, vous allez faire en sorte qu'il n'y ait pas de Grand stade, vous allez faire qu'un jour Jean-Michel Aulas se dise : "Ici, il y en a marre, on ne peut pas réaliser les projets que l'on veut ! Moi, je me tire, je laisse la Ville de Lyon

avec son équipe de football, avec son stade tel qu'il est." Et à ce moment-là, mes chers collègues, là aussi, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer parce que les mêmes qui crient sur le financement privé de l'Olympique Lyonnais, si demain on leur demande un financement public, dans cette enceinte, quand il faudra mettre quelques dizaines de millions d'euros -comme d'ailleurs le font un certain de collectivités locales-, je ne suis pas sûr qu'il y ait une majorité dans cette assemblée !

Alors un jour il faut choisir ce que l'on veut et si l'on veut rouler contre sa ville, on peut le faire. C'est toujours plus facile de rouler contre que de rouler pour. On peut le faire mais il ne faut pas s'étonner ensuite des conséquences.

Voilà, je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. Yves IMBERT.

N° 2010-1690 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Affectation et exploitation des voiries - Avenant n° 1 à la convention du 9 octobre 1987 avec l'Etat - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Roland Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1690. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du centre d'échanges de Perrache et, comme vous le savez, c'est la liaison des autoroutes A 6-A 7 avec les voiries locales.

La Communauté urbaine avait signé en 1987 une convention avec l'Etat pour l'entretien des trémies et -depuis un certain nombre d'années, chacun d'entre nous le sait bien-, il y a de l'amiante. Aujourd'hui, au Grand Lyon, nous n'avons pas vocation d'exposer nos agents, nos personnels, nos prestataires de service et c'est ainsi qu'il convient -bien sûr, nous vous y encourageons- de signer un avenant et d'accepter l'avenant n° 1 qui nous dégage de cette responsabilité en la matière.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Bonjour, monsieur le Président, chers collègues. Comme il vient d'être rappelé, l'entretien des trémies sous le centre d'échanges de Perrache qui permettent la liaison entre les autoroutes A 6 et A 7 et avec la voirie locale est de la compétence de l'Etat pour quatre d'entre elles et de la compétence du Grand Lyon pour les trois autres.

Par convention avec l'Etat, le Grand Lyon fait l'entretien de la signalisation, de la ventilation, du téléphone, de l'assainissement et des bornes incendies pour les trémies relevant de la compétence de l'Etat. Or -on vient aussi de le rappeler-, ces trémies nécessitent depuis fort longtemps des travaux de désamiantage. Rappelons que, pour celles qui relèvent de la compétence du Grand Lyon, ces travaux de désamiantage ont eu lieu dès 2006. Par contre, les travaux, préconisés depuis 2002, n'ont toujours pas été réalisés par l'Etat ; aucune information n'est transmise sur l'état des flocages et sur la mesure de concentration en fibres d'amiante.

Chers collègues, l'amiante -et cela nous paraissait important de le rappeler, je pense que tout le monde le sait fortement

mais c'est aussi important de le dire- est classée cancérigène depuis 1977 et interdite en France depuis 1997. Tandis que la réglementation ne prenait en compte que les fibres longues, l'AFSSET a préconisé en 2009 de réviser la réglementation pour tenir compte des dangers avérés des fibres fines et courtes jusqu'alors non identifiées. Rappelons aussi que l'amiante est à l'origine de nombreux cancers : on estime, sur Lyon, de 10 à 15 % des cas. La médecine du travail ayant reconnu les problèmes liés à l'amiante sur Perrache dès 1993, les interventions d'entretien de la Communauté urbaine ne peuvent se faire dans des conditions satisfaisantes pour la sécurité et la protection sanitaire de ses agents.

Il est donc tout à fait justifié de dénoncer les alinéas de la convention relatifs à l'entretien et il incombe à l'Etat d'entreprendre ces travaux de désamiantage de façon urgente pour la sécurité des personnels mais aussi, dans une moindre mesure -parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, avec ces questions de fibres fines et courtes, on peut se poser la question-, pour celle des automobilistes qui empruntent quotidiennement ces trémies.

L'évocation du projet de démolition du centre d'échanges de Perrache ne peut servir de justificatif à l'absence de travaux. En effet, le projet actuel qui nous a été présenté dans cette assemblée de rénovation pour Perrache ne concerne pas les trémies mais tout ce qui est en surface, dont l'aménagement d'une façade végétalisée dépolluante, laquelle absorbera les particules fines provenant des pots d'échappement. D'autre part, aucune étude n'est encore lancée pour le déclassement en boulevard urbain de la liaison A 6-A 7, pour laquelle rappelons-le, notre groupe pense que cela est envisageable sans la réalisation du COL ou du TOP.

Nous espérons que cette dénonciation amènera l'Etat à prendre enfin ses responsabilités pour la sécurité de tous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Est-ce que je peux vous poser une question, madame Chevallier ? Est-ce que vous savez pourquoi l'Etat ne fait pas ces travaux ?

Mme CHEVALLIER : Non.

M. LE PRÉSIDENT : Mais je vais vous le dire. Parce qu'au niveau de ses trémies, contrairement aux nôtres qui sont des dessertes de la ville de Lyon que l'on peut fermer de temps en temps pour des travaux, l'Etat se dit que s'il entreprend des travaux sur la partie centrale, il est obligé de fermer l'autoroute et donc s'il ferme pendant un certain temps l'autoroute, seule possibilité de relier le nord au sud, cela va tout de même peut-être créer quelque part un embouteillage assez grand, non seulement dans la France mais dans l'Europe. Alors pourquoi il ne le fait pas ? Parce que, justement, il ne fait pas le contournement ouest de Lyon ou un autre contournement.

Donc voilà, c'est un petit peu pour cela que les choses se tiennent et que si l'on veut pouvoir faire les travaux un jour sous le tunnel de Fourvière, il faut aussi qu'il y ait d'autres endroits pour passer, sauf à décider que l'on ne circule plus dans la France. Sauf que j'ai dit effectivement que, l'an prochain, je vous y inviterai tous, si l'Etat n'a pas pris de décision, nous boucherons le tunnel de Fourvière et donc, pendant ce temps-là, je proposerai à l'Etat de faire en même temps les travaux sous la trémie parce qu'il pourra nous en imputer la responsabilité ; les choses seront ainsi bouclées.

Les choses traînent toujours un peu au niveau de l'Etat. Et puisque monsieur Forissier évoquait tout à l'heure un autre dossier, celui

du Grand stade, nous devons avoir, pour pouvoir faire les travaux, une déclaration d'intérêt général ; cela fait déjà un mois et demi qu'elle a été signée par madame Bachelot -transmise tout d'abord par madame Rama Yade à madame Bachelot, ensuite signée par madame Bachelot- et qu'elle est sur le bureau du Premier ministre. Alors on peut faire deux interprétations : la première est que son conseiller principal a eu quelques problèmes et qu'il a oublié de transmettre le dossier ; la deuxième -qui embêterait plus- c'est que cette déclaration ait été délibérément mise sous le coude, ce que je n'ose bien sûr imaginer.

Chers collègues, nous allons mettre aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1680 - Charly - Amélioration de la place de la mairie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Vial comme rapporteur du dossier numéro 2010-1680. Monsieur Vial, vous avez la parole.

M. VIAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. VIAL.

N° 2010-1681 - Corbas - Aménagement du carrefour RD 148 / route de Marennes - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1688 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Lancement de la concertation préalable - Direction de la voirie -

N° 2010-1689 - Saint Fons - Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1681, 2010-1688 et 2010-1689. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2010-1682 - Montanay - Rue centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Etude d'aménagement, acquisition foncière et démolition de bâtiments - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2010-1682. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Ce dossier concerne la commune de Montanay sur la rue centrale avec l'aménagement de trottoir et la sécurisation d'espace public. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2010-1683 - Lyon - Caluire et Cuire - Passerelle sur le Rhône - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec les villes de Lyon et de Caluire et Cuire - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2010-1683. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Il s'agit de la passerelle modes doux reliant Caluire et Cuire à Lyon 6°. Ce projet est très attendu. Il s'agit de vous autoriser à signer une convention pour une maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Communauté urbaine avec la ville de Caluire, la ville de Lyon et la Communauté urbaine, l'éclairage public étant confié aux deux villes. Avis favorable de la commission. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2010-1684 - Vénissieux - Saint Priest - Boulevard Urbain Est - Rue Pelloutier et chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux pour les bassins, murs et passerelle - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur du dossier numéro 2010-1684. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2010-1685 - Bron - Procédure de classement d'office, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'avenue d'Annonay, la rue Louis Maggiorini et de l'avenue Victor Hugo - Direction de la voirie -

N° 2010-1686 - Bron - Procédure de classement d'office, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue Marcel Bramet, dans son tronçon situé entre les rues Hélène Boucher et Guillermin - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1685 et 2010-1686. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur en remplacement de M. PILI absent momentanément : Avis favorable de la commission pour ces classements d'office de voiries sur la commune de Bron

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LONGUEVAL, en remplacement de M. PILI absent momentanément.

N° 2010-1691 - Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du Tunnel de la Croix-Rousse - Attribution de subvention à l'association Traboulescope - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1691. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour un rapport qui concerne l'attribution de subvention à l'association Traboulescope qui réalisera une série de documentaires autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse. Ce dossier est intéressant et change de ce que l'on a l'habitude de valider, il y a un côté très mémoriel dans cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : On fait toujours un travail sur la mémoire. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1749 - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement MarketSim Game - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec la société Point Cube - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1750 - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à Immersive Solutions pour le projet Immersive Ski Resort dans le cadre de l'appel à projets la société Serious game et nouveaux usages - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1751 - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Les Tanukis/Fullim pour le projet VieTaVille, lauréat de l'appel à projets Serious Game et nouveaux usages - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1749 à 2010-1751. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2010-1754 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Animation de la plateforme mobilité-emploi-insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni Est - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1755 - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme Entrepreneurs dans la Ville 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Lebuhotel comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1754 et 2010-1755. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. LEBUHOTEL, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente BESSON absente : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LEBUHOTEL en remplacement de Mme la Vice-Présidente BESSON absente.

N° 2010-1756 - Partenariat avec le club sportif SASP Olympique Lyonnais - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2010-1757 - Partenariat avec le club sportif SASP LOU Rugby - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2010-1758 - Partenariat avec le club sportif SASP ASVEL Basket - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

N° 2010-1759 - Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Les dossiers numéros 2010-1756 à 2010-1759 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1723 - Abattements de taxe d'habitation - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2010-1723 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2010-1726 - Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours de l'exercice 2010 et l'organisation d'une manifestation dans le cadre des 50 ans de l'association - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2010-1731 - Organisation des déplacements de délégations Ville de Lyon-Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signature des accords-cadres - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1726 et 2010-1731. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1727 - Fournitures d'outillage pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2010-1727. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2010-1728 - Travaux de désamiantage sur les biens de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Dumas comme rapporteur du dossier numéro 2010-1728. Monsieur Dumas, vous avez la parole.

M. DUMAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DUMAS.

N° 2010-1729 - Infogérance des infrastructures du système d'information de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2010-1730 - Prestations topographiques spécifiques - Autorisation de signer l'accord-cadre - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Bruno Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1729 et 2010-1730. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. Bruno BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. Bruno BERNARD.

N° 2010-1732 - Logements de fonction à la direction de la logistique et des bâtiments - Changement de catégorie - Retrait de la délibération n° 2010-1452 du 26 avril 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2010-1760 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1732 et 2010-1760. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable pour ces deux rapports.

Le rapport numéro 2010-1760 fait l'objet d'une note au rapporteur :

- dans le 1° - du *DELIBERE*, il convient, au sein de l'ensemble de lignes libellé "*direction des affaires juridiques et de la commande publique*", de :

* lire **10150029** au lieu de 10150030,

* supprimer la ligne afférente au poste n° 10150031 - *rédacteur - gestionnaire procédures marchés* ;

- dans le 2° - du *DELIBERE*, paragraphe b) -, il convient de lire, au sein de la ligne libellée "*direction des affaires juridiques et de la commande publique*", **10150030** au lieu de 10150031 ;

- dans le 3° - du *DELIBERE*, il convient de lire, au sein de la ligne "*direction*", **94120004** au lieu de 10120076.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le rapport numéro 2010-1760 fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres. Sur ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1693 - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 2, 3, 4, 5 et 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de l'eau -

N° 2010-1694 - Givors - Grigny - Station d'épuration - Approbation du programme de travaux triennal prévisionnel 2010-2012 - Direction de l'eau -

N° 2010-1695 - Neuville sur Saône - Genay - Autorisation de signer un marché de conception-réalisation pour des travaux de construction de la station d'épuration de la ZI de Genay et son exploitation - Direction de l'eau -

N° 2010-1696 - Réalisation de travaux sur les bassins d'eaux pluviales situés dans l'est lyonnais - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1697 - Meyzieu - Lieu-dit La Garenne - Gestion de la pelouse sèche alluviale sur le captage d'eau potable - Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat pour la préservation de la pelouse sèche avec le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels - Années 2010-2014 - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Direction de l'eau -

N° 2010-1698 - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine - Année 2010 - Direction de l'eau -

N° 2010-1699 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Comité de coopération décentralisée de Limonest-Boura pour le projet de réalisation d'une adduction d'eau potable simplifiée et de latrines pour le centre-ville de Boura au Burkina Faso - Direction de l'eau -

N° 2010-1700 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Action Guinée-Ain (SAGA) pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement pour le village de Mouminiya en Guinée - Direction de l'eau -

N° 2010-1701 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association de Développement par la Recherche-Action (ADERA) pour le projet d'appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable du village d'Ouolokoro dans la commune de Didiéni au Mali - Direction de l'eau -

N° 2010-1702 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) pour le programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal - Direction de l'eau -

N° 2010-1703 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique-Caritas France pour le programme hydraulique des Savanes-région de Dapaong au nord du Togo - Direction de l'eau -

N° 2010-1704 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique pour le projet de construction et forage d'un puits d'alimentation d'eau potable à Dire Dawa en Ethiopie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coste comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1693 à 2010-1704. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Il est question de différents dossiers sur l'assainissement pour des mises à jour de stations d'épuration, de réalisations de travaux sur des bassins d'eaux pluviales dans l'est lyonnais, de la gestion de la pelouse sèche alluviale sur le captage d'eau potable, de la convention départementale solidarité eau, de créances susceptibles d'être abandonnées

par la Communauté urbaine et d'un certain nombre de dossiers sur le fonds de solidarité eau sur le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Sénégal, le Togo et l'Ethiopie. Avis favorable de la commission sur tous ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1705 - Délégation de compétence de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion des aides à la pierre du parc privé 2009-2014 - Bilan de l'année 2009 et convention d'application 2010 pour le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1706 - Givors - Programme d'intérêt général (PIG) habitat dégradé - Convention d'opération - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1707 - Feyzin - La Mulatière - Pierre Bénite - Oullins - Saint Fons - Saint Genis Laval - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriétés Rhône-Aval - Avenant n° 3 à la convention d'OPAH - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1705 à 2010-1707. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2010-1709 - Bron - Terrailon - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Programme global de constructions - Exonération de la taxe locale d'équipement (TLE) - Lancement de la consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1715 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon - Financement des bilans des démolitions des copropriétés privées - Avenant à la convention passée avec le département du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1709 et 2010-1715. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, dont celui relatif à la création de la ZAC Terrailon dans le cadre de l'opération de renouvellement

urbain de ce grand quartier populaire de plus de 1 500 logements. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2010-1710 - Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Construction des immeubles 11 et 13 par Grand Lyon Habitat - Participation financière de Grand Lyon Habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1713 - Association La Caravane des 10 mots - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2010 : La langue comme facteur de cohésion sociale - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1714 - Lyon 2° - Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 4 au contrat avec la Commission Européenne - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1716 - Lyon - Oullins - Saint Priest - Dispositif équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (EMOUS) - Participation de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission pour l'année 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1720 - Saint Genis Laval - Quartier des Barolles - Marché de maîtrise d'oeuvre et travaux de désenclavement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1761 - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 5° - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1713, 2010-1714, 2010-1716, 2010-1720 et 2010-1761. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au débat ni au vote du dossier numéro 2010-1714 (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*) :

- MM. Collomb, Darne Jacky, M. Lévêque, Bouju, Crimier, Barret (pouvoir), Bernard Roland, Deschamps (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SPLA Lyon Confluence) ;

- M. Barge, Mme Vullien, M. Da Passano, Mmes Vessiller, MM. Darne Jean-Christophe, Quiniou, Charles, Justet (pouvoir), Mme Ait-Maten (pouvoir), M. Imbert Yves, Mme Yérémián (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de l'ALE) ;

- M. Coste (Président de l'HESPUL).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1711 - Vénissieux - ZAC Armstrong - Bilan de la concertation préalable et approbation du dossier de création modificatif - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1718 - Vénissieux - Avenue Maurice Thorez - Requalification des pieds d'immeuble situés le long de la contre allée - Bilan de clôture, quitus à la SERL, réduction de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1721 - Corbas - Opération d'aménagement sur le site de Corbèges et Tâches - Requalification de la rue des Corbèges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Thivillier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1711, 2010-1718 et 2010-1721. Monsieur Thivillier, vous avez la parole.

M. THIVILLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au débat ni au vote du dossier 2010-1718 MM. Brachet, Bouju et Barge (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Rivalta.

Rapporteur : M. THIVILLIER.

N° 2010-1712 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles Ouest - Requalification des espaces publics - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Appell comme rapporteur du dossier numéro 2010-1712. Monsieur Appell, vous avez la parole.

M. APPELL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. APPELL.

N° 2010-1717 - Saint Priest - Relogement des familles sédentarisées - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Priest - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2010-1717. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2010-1719 - Vaulx en Velin - Les Barges - Etudes de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2010-1719 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

(La séance est levée à 19 heures 38).